

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-neuf novembre deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du neuf novembre deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mr LECOMTE Jean Luc à Mme BOUR Coline
Mme CYRILLE DHOOP Aurore à Mr VERHELST Eduard

Membre excusé n'ayant pas donné pouvoir : Mr LEROUSSAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

Secrétaire de séance : Mr VERHELST Eduard

Délibération 2021/055 en date du 19 novembre 2021

Location de terres agricoles/attribution d'un bail à ferme :

Parcelles B 339 et B350

Madame le Maire rappelle que la Commune a reçu le 25 février 2020 une demande de relative à la résiliation de son bail concernant les parcelles B339 et B350 en partie, sur la commune de Doms pour une surface de 0 hectare 92 ares à compter du 1^{er} mai 2020.

Selon le Code Rural, article L.411.55, le congé doit être notifié au propriétaire au moins 18 mois avant la fin du bail. A ce titre, Madame le Maire :, a informé le preneur, par courrier en date du 2 juin 2020, que la commune ne considère la décision comme effective qu'après le respect de ce délai, c'est-à-dire au 25 août 2021.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en date du 17 septembre 2021 il a été décidé d'accepter la résiliation du bail et de proposer à nouveau à la location les parcelles mentionnées ci-dessus. La vacance des terres à louer a été affichée en mairie, le délai pour l'envoi des candidatures a été fixé au 31 octobre 2021.

Madame le Maire indique qu'une seule demande a été formulée pour la location de ces terres, par

Le conseil municipal décide à la majorité (9 voix pour, 1 abstention) :

- d'accepter l'attribution du bail à pour les parcelles B339 et B350 en partie, sur la commune de Doms pour une surface de 0 hectare 92 ares à compter du 1^{er} novembre 2021.

- de décider que le recouvrement du loyer pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} janvier 2022 interviendra en janvier 2022, et ce à l'indice de fermage 2021 pour novembre et décembre 2021 et à l'indice de fermage 2022 pour janvier 2022.

- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'attribution du bail à Mr CHASSAGNE Yannick.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 23 novembre 2021.

Le Maire

